



HYGIENE
& DESINFECTION

HD10398

IR01. 09/2023

INDAL® CA COMBI

Détergent désinfectant alcalin chloré
non moussant

INDAL® CA COMBI nettoie et désinfecte les installations de traite, tank de stockage, matériels de production laitière et fabrication à la ferme.



- Très dégraissant.
- Pouvoir détergent renforcé.
- A base d'hydroxyde de soude et de potasse ainsi que d'hypochlorite de soude.
- Utilisation en alternance avec INDAL® PRO CID NF.



STOCKMEIER
FRANCE

STOCKMEIER France H&D

3 Rue de la Buhotière
Saint Jacques de la lande BP 89152
F 35091 RENNES CEDEX 09

T. +33(0)2 99 29 46 06

Mail : baso@stockmeier.fr

Web : www.basoarvo.com

INDAL® CA COMBI

- INDAL® CA COMBI nettoie et désinfecte les installations de traite, tank de stockage, matériels de production laitière et fabrication à la ferme.
- INDAL® CA COMBI élimine les souillures grasses, organiques, protéines grâce à son mélange riche en soude, potasse, chlore et agents séquestrants.
- INDAL® CA COMBI est un désinfectant Bactéricide, Levuricide, Fongicide, Sporicide, Virucide, Mycobactéricide et efficace sur Bactériophage.
- INDAL® CA COMBI s'utilise en alternance avec un produit acide pour éliminer les minéraux, la pierre de lait.



1. Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide limpide légèrement jaune - Odeur chlorée.
Densité	1,15 ± 0,02 (20°C). Ne peut être retenu comme unique critère de contrôle.
pH pur	> 13 (20°C)
pH à 1%	13 ± 0,2 (20°C). Dans de l'eau distillée.
Matière active	Hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) à 3,8% (% m/m) de Cl actif.
Viscosité, dynamique	< 10 mPa.s (20°C)
Pouvoir séquestrant à 1%	30 ° TH (20°C); sol. 1%.
Tension superficielle	55 N/m (20°C); sol. 1%.
DCO-valeur	2,3 mg O2/g (20°C).
Teneur en azote	0 %
Teneur en phosphore	0,104 %
Température de stockage	0 – 25 °C
DDM	9 mois

2. Conditionnements :

Type conditionnement	Poids Net (kg)	Palettisation (Nb unités par palette)	Palette
Jerrican perdu jaune de 20L	22	28	80X120
Tonnelet perdu jaune de 60L	60	6	80X120
Fût bleu perdu de 200L	240	4	110X110
Container perdu 1000L DN50	1100	1	100X120

3. Mode d'emploi

Selon les conditions et le plan d'hygiène, après un pré-lavage, le produit s'applique dans les conditions suivantes :

Type d'utilisation	Application	Dosage (%)	Temps de contact	Température
Machine à traire, production du lait	Circulation	0,5 à 1%	5 à 15 min	40°C - 60°C

Rincer abondamment avec de l'eau potable les circuits et surfaces traités ainsi que les matériels d'application.

4. Législations nationales :

4.1 Arrêté 19/12/13 et Règlement CE N°834/2007

Législations	Conforme
Pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.	Oui
Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour la production animale biologique. (voir site www.inao.gouv.fr).	Oui

4.2 : Réglementation Biocide

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Type de souche	Norme	TP	Dose	Tps de contact	T°C
Bactéricidie - En condition de saleté (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait).					
<i>Enterococcus faecium.</i>	EN 1276	2 et 4	1%	1 min	60
Levuricidie - En condition de saleté générale (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Candida albicans.</i>	EN 1650	2 et 4	1%	1 min	60
Fongicidie - En condition de saleté générale (10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine).					
<i>Aspergillus brasiliensis.</i>	EN 1650	2 et 4	2.5%	1 min	60
Sporicidie - En condition de saleté générale (3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - Industrie de la viande).					
<i>Bacillus subtilis, Clostridium sporogenes.</i>	EN 13704	2 et 4	6%	15 min	50
Virucidie - En condition de saleté générale (3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - Industrie de la viande).					
<i>Adenovirus type 5, Poliovirus type 1, Norovirus murin.</i>	EN 14476	2 et 4	1%	15 min	20
<i>Parvovirus murin.</i>	EN 14476	2 et 4	0.5%	5 min	50
	EN 14476	2 et 4	0.5%	1 min	60
Virucidie phage - En condition de saleté générale (1 g/l de petit-lait acide - 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait).					
<i>Bacteriophage 001, Bacteriophage 008.</i>	EN 13610	2 et 4	1%	5 min	40
Mycobactéricidie - En condition de saleté générale (3 g/l d'albumine bovine - 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande).					
<i>Mycobacterium avium, Mycobacterium Terrae.</i>	EN 14348 EN 14563	2 et 4	6%	15 min	20

5. Contrôle des concentrations

Prise d'échantillon : 10 ml.

Neutraliser le chlore avec du thiosulfate de sodium. Indicateur coloré : Phénolphtaléine (indicateur TA).

Doser jusqu'à zone de virage avec : HCL N/5 puis noter le volume «V».

Résultat du test de concentration en % = Volume «V» x 1,052.

6. Matériel d'application

STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation... Demander un catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.



7. Compatibilité avec les matériaux

Ce produit est compatible avec les inox, PVC, Polyéthylène, Polypropylène, verre, caoutchouc.

8. Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des : Acides. Craint le gel.

Température de stockage : 0 - 25 °C.

9. Consignes de sécurité

9.1 : Recommandations d'utilisation

Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

N° UFI : 05KC-W7N1-SS08-RSSX.

9.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles

Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

10. Traitement des déchets

Se reporter au chapitre 13 de la FDS, éliminer via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

11. Divers

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente. Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.